



Plusieurs cdd simultanés accroissement temporaire activité

Par **salarie2009**, le **06/10/2014 à 20:24**

Bonjour a tous,

Je suis actuellement en poste dans une entreprise qui m'emploie en cdd. J'ai signé mon premier CDD en avril 2013 puis un avenant de contrat en novembre 2013 avec comme motif accroissement temporaire d'activité. Ce dernier contrat courrait jusqu'en mai 2014. En mai 2014 j'ai signé de nouveau un CDD pour accroissement temporaire d'activité jusqu'en avril 2015 (cdd renouvelable selon les dires de mon employeur). De avril 2013 jusqu'a avril 2015, je n'ai aucune coupure dans mes contrats.

J'ai l'impression que mon employeur est dans l'illegalité, qu'en pensez vous ?

Il me promet un CDI a chaque entretien mais repousse toujours l'echeance.

Par **P.M.**, le **06/10/2014 à 21:29**

Bonjour,

Si le poste de travail est le même, l'employeur aurait dû respecter une carence en mai 2014 du tiers de la mission, renouvellement compris, si ce n'est pas le cas, ceci pourrait donner lieu à une requalification du CDD en CDI par demande au Conseil de Prud'Hommes...

Par **salarie2009**, le **06/10/2014 à 21:48**

Mon poste est le même depuis le début. Votre réponse confirme mes doutes. Merci